

Commission départementale d'aménagement commercial  
du 06/07/2010 à 14H30

*Selon l'article R 752-20 du code de commerce, toute personne souhaitant être entendue par la commission peut en faire la demande. Cette demande, formulée par écrit et notifiée au secrétariat de la commission au moins cinq jours avant la réunion de celle-ci, doit comporter les éléments justifiant, d'une part, de l'intérêt de la personne concernée à être entendue et, d'autre part, des motifs qui justifient son audition.*

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous.

Dossier 40 D, déposé par SARL LA BOUTIQUE DISTRIBUTION ANIMALE (LBDA)

Commune : SUSVILLE

Projet : *autorisation préalable à l'extension de 517 m<sup>2</sup> du libre service agricole sous l'enseigne FRANCE RURALE pour une surface totale de vente de 2 000 m<sup>2</sup>, sur la commune de SUSVILLE*

Dossier 41 D, déposé par SARL CD INVESTISSEMENTS

Commune : ECHIROLLES

Projet : *autorisation préalable à la création d'un commerce d'équipement sportif de 477 m<sup>2</sup> de surface de vente à l'enseigne NEWAY, espace Comboire sur la commune d'ECHIROLLES*

Dossier 42 D, déposé par SAS HEP

Commune : ECHIROLLES

Projet : *autorisation préalable à l'extension de 233 m<sup>2</sup> du commerce de détail de puériculture à l'enseigne AUTOUR DE BEBE pour une surface de vente totale de 1 015 m<sup>2</sup>, sur la commune d'ECHIROLLES*